

Fiche d'évolution réglementaire N°228v2

Ajout d'une borne d'âge maximum au code prestation AIS

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	Immédiate	
• <i>Textes associés :</i>		
<p>Avenant 6 à la convention nationale des infirmiers libéraux https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/mghBlpjf_MLKj9VgQiiuYJta8tFD7COW6pZL-nj4k=/JOE_TEXTE</p> <p>Avenant 8 à la convention nationale des infirmiers libéraux (signé le 09 novembre 2021) https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/q99F7_KEnkJ88PvTR7I2SmzksSs0uPNs9BC9diJyZ1o=/JOE_TEXTE</p>	<p>JO du 13/06/2019</p> <p>JO du 12/01/2022</p>	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	infirmiers	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Oui	
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Oui

Contexte de l'évolution

A compter du 1^{er} décembre 2021 afin de respecter les dispositions de l'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers, paru le 13 juin 2019 au JO et conformément à l'avenant 8, signé le 09 novembre 2021 **et paru au JO du 12 janvier 2022**, la facturation de soins infirmiers prodigués aux patients de 90 ans et plus via le code prestation AIS ne sera plus autorisée. Seuls les forfaits prévus dans le cadre du BSI (BSA/BSB/BSC) devront être utilisés par les PS.

Il apparaît que la facturation des actes AIS pour les assurés de plus de 91 ans reste permise pour les gardes à domicile (Actes AIS 13 et AIS 16 inscrits à la NGAP et facturables hors BSI).

Modalité de mise en œuvre

Pour cela, la borne d'âge maximum du code AIS est mise à jour en table 3. **Cette version 2 supprime la borne d'âge maximum du code AIS en table 3 ainsi que le cas de test.**

Légende

<i>Texte surligné en jaune</i>	Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
<i>Texte surligné en vert</i>	Modifications par rapport à la précédente version de la fiche
<i>Texte surligné en gris</i>	Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8
<i>Texte barré</i>	Suppression

Détail de l'évolution

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		AIS
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant droits		1
Age min	mois	
	années	
Age max	mois	
	années	91

1=oui

Cas de facturation - Infirmiers - Ajout d'une borne d'âge maximum au code prestation AIS

Test n°1	CAS NON PASSANT							
FR 228v2 Ajout d'une borne d'âge maximum au code prestation AIS	→AMO				→AMC			
CPS 24A SERINGUE	AMO → Motif du refus: l'acte AIS n'est pas facturable pour un(e) patient(e) âgé(e) de 91 ans et plus.				AMC →			
CV 0106B PASCALE	Code prestation et descriptif de l'acte	Date de facturation	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	Part AMC
Assurance maladie N° prescripteur: 99100069-6 Date de prescription et date d'envoi de demande d'entente préalable: 01/12/2021 Code EP = 4	AIS 3,00 (PU 2,65)	01/12/2021	01/12/2021	7,95	0,00	0% code 0	0,00	0,00
	IFA (PU 2,50)	01/12/2021	01/12/2021	2,50	0,00	0% code 0	0,00	0,00
				10,45	0,00		0,00	0,00

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société, atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.